



**La Communauté de Communes de l'Île de Ré recrute
Un conseiller intercommunal en prévention des risques
professionnels (H/F)
Cadre d'emplois de catégorie B ou C**

La politique RH de la Communauté de communes de l'Île de Ré met l'humain au cœur de ses préoccupations. Depuis deux ans, une démarche de bien-être au travail a été mise en œuvre pour que les équipes travaillent dans les meilleures conditions et trouvent un équilibre vie professionnelle / vie privée.

Si vous avez des aptitudes relationnelles et êtes soucieux du bien-être de nos collaborateurs, votre place est parmi nous !

Force de proposition, vous apporterez des actions innovantes qui s'inséreront dans notre démarches QVCT.

MISSIONS PRINCIPALES :

Placé (e) sous l'autorité de la Directrice des ressources humaines, vous assisterez et conseillerez l'autorité territoriale de la collectivité et des 10 communes rétaises ainsi que les services dans la définition, la mise en place et le suivi de leur politique de prévention des risques professionnels. Vous coordonnerez l'activité des assistants de prévention des risques professionnels des 10 communes.

➤ **Animer la démarche de prévention des risques professionnels :**

- Animer le réseau des Assistants de prévention des 10 communes rétaises en lien avec le CDG17
- Assurer des visites de terrain (observation, immersion, entretien...)
- Sensibiliser les agents aux risques professionnels et informer des moyens de prévention
- Élaborer les rapports, bilans et statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et le suivi des registres obligatoires
- Suivre et mettre à jour le DUERP
- Participer à l'élaboration du budget prévention de la collectivité.

➤ **Conseiller et assister l'autorité territoriale de la collectivité et des 10 communes rétaises ainsi que les services dans le pilotage de la politique de prévention des risques professionnels**

- Intervenir dans les situations d'aménagement de poste et de reclassement professionnel des agents. Réaliser des préconisations d'amélioration dans le cadre du programme de prévention.
- Formuler des avis, des propositions et rédiger des rapports d'aide à la décision
- Proposer et argumenter, avec la ligne hiérarchique, sur les moyens de la mise en œuvre
- Accompagner les services dans la mise en œuvre des actions de préventions
- Suivre le marché des EPI
- Préparer et participer au CST en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail

➤ **Mettre en place et suivre les formations de sécurité et de prévention (habilitation, SST, prévention routière.) au sein des services de la collectivité, et mutualiser les formations avec les 10 communes du territoire.**

➤ **Participer à la mise en place de la politique QVTC**

- Recherche des actions pouvant entrer dans le cadre de la démarche QVTC, et les mettre en œuvre - conditions de travail (ergonomie, EPI), actions bien-être au travail.
- Recherche de prestataires,
- Suivi administratif : faire les bons de commandes, établir les cahiers des charges, suivre les marchés des EPI et participer à son renouvellement.

Dans le cadre de vos missions, vous collaborerez avec les acteurs de la prévention tels que la médecine du travail, le FNP ou la CARSAT...

PROFIL RECHERCHE :

Expérience sur un poste similaire souhaité.

Maîtriser la réglementation en matière de santé et sécurité du travail,

Connaître l'ergonomie, les risques psycho-sociaux,

Maîtriser les outils du pack office (Word, Excel, Power Point).

Aisance relationnelle et capacité à travailler en transversalité, savoir écouter et rendre compte,

Être curieux et force de proposition,

Ce poste nécessite d'être autonome et discret.

Permis B exigé

Poste à temps complet.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Télétravail possible + CNAS + horaires variables + carte salarié pour le péage du pont de l'île de Ré

Adresser lettre de motivation + CV à Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré - 3 rue Père Ignace - 17410 SAINT MARTIN DE RE, ou par courriel : recrutement@cc-iledere.fr au plus tard le 30 septembre 2023.

Poste à pourvoir au plus tard le 1^{er} novembre 2023.